

15ème législature

Question N° : 33171	De M. Serge Letchimy (Socialistes et apparentés - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Pour faire la lumière sur l'affaire Germain Grégoire	Analyse > Pour faire la lumière sur l'affaire Germain Grégoire.
Question publiée au JO le : 20/10/2020 Date de changement d'attribution : 08/12/2020 Question retirée le : 06/07/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Serge Letchimy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'histoire familiale de M. Germain Grégoire et les zones d'ombre qui entourent son transfert de la Martinique à l'Hexagone en 1956. M. Grégoire, aujourd'hui âgé de 72 ans, affirme en effet avoir été enlevé à sa mère, à l'âge de 8 ans, avec ses frères et sœurs. Nés et résidant alors en Martinique, ils auraient été transférés en France sans l'accord de celle-ci, avant d'être placés dans divers orphelinats. Plusieurs décennies plus tard, l'intéressé est à la recherche d'informations quant aux raisons de cette séparation brutale. De nombreuses démarches effectuées en ce sens en 2007 et 2009 n'ont pas donné de résultats probants. Au-delà des cas personnels de M. Grégoire et de ses frères et sœurs, la population locale est sensible à ce drame familial, dont la presse locale s'est récemment faite l'écho. À la manière de la migration forcée des enfants réunionnais, il ravive la mémoire des relations douloureuses, quelques années seulement après la fin de l'ère coloniale, qui reliaient à cette époque les sociétés d'outre-mer à l'État central et à ses administrations. Il lui demande l'ouverture d'une enquête pour faire en sorte que toute la lumière soit faite sur ces événements, éclaircir les zones d'ombre et les raisons de cette séparation et du transfert qui s'en est suivi. Cela permettra à la famille concernée comme à l'ensemble de la population martiniquaise d'avoir enfin des réponses aux questions associées à ce drame familial et de mettre en lumière les responsabilités éventuelles, dans ce cadre, des différentes administrations concernées par cette affaire, notamment des services en charge de l'aide sociale à l'enfance.